Délibération mise en ligne le 28/11/23



Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID: 033-263302408-20231121-2023_11_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 novembre 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	Х			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	Х			
5. Karine BERRUEL	Х			
6. Marie-Noëlle LAVIE	Х			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		Х		
Membres nommés				
8. Monique VILLA – UDAF		Х		
9. Maryse ZELI – APF	Х			
10, Josiane GABARROS – APEI	Х			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	Х			
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	3	1	
Total présents, représentés ou ayant do		10		

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative
Mme Hamida MOUTINARD, Responsable du SPASAD

2023-11-12 SSIAD PA ESA (240.02): Frais de gestion 2023 au CCAS de Libourne

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2023 approuvées par l'autorité de tutelle,

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2023 approuvées par le Conseil d'administration, il y a lieu de prévoir la participation aux charges de fonctionnement du C.C.A.S.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration approuvent le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2023 du service de soins à Domicile (SSIAD PA ESA), pour un montant total de **230 458 €.**

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023 S²LG

ID: 033-263302408-20231121-2023 11 12-DE

FRAIS DE GESTION 2023

COMPTE	G	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
60621	1	Carburant	Facturation CTM	7 700,00 €
6261	1	Affranchissement	Facturation CCAS	2 000,00 €
6218	2	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,)	Personnel CCAS	193 718,00 €
61558	3	Réparation véhicule	Refacturation CCAS	3 520,00 €
6588	3	Occupation des sols entretien d	Loyer : 96 m² x10 € x 12 mois	11 520,00 €
6163/6165	3	Assurance automobile + Assurances RC	Liste des véhicules PA et PH + montant RC SSIAD/ nbre agent total ssiad x nbre d'agent Pa	12 000,00 €
	230 458,00 €			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente Sandy CHAUVEAU

Pour expédition conforme

Pour le Président Par délégation Sandy CHAUVEAU Vice-Présidente du CCAS

